



Le collectif

SOS Loue et Rivières Comtoises

Maison de l'Environnement

7, rue Voirin

25000 Besançon

www.soslrc.com

info@soslrc.com

**Madame la Ministre de la transition
écologique**

Hôtel de Roquelaure

246 Boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

Besançon, le 1er Décembre 2020

Madame la Ministre,

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, copie du courrier que nous avons adressé à Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Ce courrier conteste l'attribution de "BON ÉTAT" affectée aux rivières salmonicoles et karstiques du bassin du DOUBS et du massif jurassien, qui constituaient des fleurons de notre patrimoine naturel régional et national.

Comment peut-on, en effet, qualifier d'une façon aussi **positive** une situation où des populations salmonicoles, à haute valeur patrimoniale, succombent régulièrement et parfois massivement de mycoses, et où une grande partie de la vie aquatique est asphyxiée par des envahissements algaux récurrents ?

Dans un tel contexte, comment ne pas ressentir ce classement en "BON ÉTAT" comme une forme de négationnisme écologique et comme un encouragement officiel à ne rien faire ?

Nous nous demandons donc, quelles conclusions ont été tirées par vos services du rapport du Conseil Général de l'Environnement, missionné sur place par votre ministère en 2015 et qui soulignait "*l'inadéquation des outils de diagnostic de la qualité des eaux mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne sur l'eau (D.C.E.)*" ?

Ceci d'autant plus que les études scientifiques successives diligentées officiellement sur ces rivières, suite à notre plainte européenne de 2011, confirment l'effondrement de tous les indicateurs biologiques par rapport à une situation de référence, et donc la contradiction flagrante avec ces attributions de "BON ÉTAT", suivant les définitions normatives de l'ANNEXE V de la D.C.E..

Cette contradiction est d'ailleurs emblématique des mêmes constats observés sur de nombreuses rivières tête de bassin par nos correspondants .

D'autre part, ces études officielles montrent que l'**eutrophisation** de ces rivières salmonicoles du sous bassin du DOUBS est parfaitement avérée, mais aussi que la cause de ces proliférations végétales provient en très grande partie **des nitrates d'origine agricole**.

La seconde partie de ce courrier concerne donc le classement de ces bassins karstiques jurassiens en ZONE VULNÉRABLE NITRATES, dont nous considérons dorénavant la légitimité comme indiscutable au titre de l'eutrophisation des eaux douces de surface (suivant les articles R211-75 et 76 par.2 du code de l'environnement).

Le rapport de la D.R.E.AL. sur les épandages de 2011¹, malheureusement toujours d'actualité, qui note, entre autres, que "les lisiers ne sont pas gérés en fonction des besoins des couverts mais bien comme un déchet, de façon à vider les fosses avant l'hiver", tout comme les propositions que nous avons faites aux responsables agricoles locaux² devraient servir de base à la mise en place d'un programme d'actions régional "nitrates" spécifique sur ce territoire fragile suivant les articles R211-80 et 81-1 du code de l'environnement.

Comme vous le constaterez, ce classement en ZONES VULNÉRABLES NITRATES va parfaitement dans le sens de la Commission Européenne, dans ses conclusions de notre plainte de 2011.

Il répond également à la dernière demande du comité permanent du Conseil de l'Europe du 28/11/2018, qui réclame :

"la création d'une carte des zones sensibles du bassin hydrogéologique du DOUBS, pour contrôler et réduire les pollutions dues à l'agriculture, face à la situation désastreuse de l'apron, qui ne s'est pas améliorée." et qui symbolise bien la dégradation de la Loue et du Doubs franco-suisse, à l'image des autres rivières du même bassin qui subissent les mêmes pressions.

Nous ne manquerons d'ailleurs pas d'informer ces deux instances des suites que vous voudrez bien donner à cette demande.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le collectif SOS Loue et Rivières Comtoises,



Collectif
SOS Loue
et Rivières Comtoises

Marc Goux
Co-animateur



FNE
Bourgogne Franche Comté

Hervé Bellimaz
Président



FNE 25-90

Gilles Benest
Vice-Président



Association Nationale de
Protection des Eaux et
Rivières -
Truite-Ombre-Saumon

Jean-Michel Ferry
Président

NB : ci-joint, copie de notre lettre au Président de la Commission Européenne de l'Environnement

¹<https://www.soslrc.com/wp-content/uploads/2019/06/Note-%C3%A9pandageDef-06-06-2011-Marie-jos%C3%A9-Vergon-DREAL.pdf>

²<https://www.soslrc.com/wp-content/uploads/2019/06/Propositions-Collectif-SOS-LRC-pour-r%C3%A9vision-CDC-comt%C3%A9-2019.pdf>